

RCS : LYON Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2000 B 01387 Numéro SIREN : 431 213 008 Nom ou dénomination : 10 HP Finances
--

Ce dépôt a été enregistré le 26/07/2019 sous le numéro de dépôt B2019/031460

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

1 BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2019
Page 15

Désignation de l'entreprise : SAS 10 HP FINANCES		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise 16 RUE MAURICE BOUCHOR 69007 LYON		Durée de l'exercice précédent* 12	
Numéro SIRET* 43121300800037		Néant ☐	
		Exercice N et le 131122018	
		N-1 131122017	
		Brut 1	
		Amortissements, provisions 2	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
Frais d'établissement *		AB	
Frais de développement *		CX	
Concessions, brevets et droits similaires		AF	
Fonds commercial (1)		AH	
Autres immobilisations incorporelles		AJ	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL	
Terrains		AN	
Constructions		AP	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	
Autres immobilisations corporelles		AT	
Immobilisations en cours		AV	
Avances et acomptes		AX	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS	
Autres participations		CU	
Créances rattachées à des participations		BB	
Autres titres immobilisés		BD	
Prêts		BF	
Autres immobilisations financières*		BH	
TOTAL (II)		BJ	
Matières premières, approvisionnements		BI	
En cours de production de biens		BN	
En cours de production de services		BP	
Produits intermédiaires et finis		BR	
Marchandises		BT	
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	
Clients et comptes rattachés (3)*		BX	
Autres créances (3)		BZ	
Capital souscrit et appelé, non versé		CB	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD	
Disponibilités		CF	
Charges constatées d'avance (3)*		CH	
TOTAL (III)		CJ	
Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)		CV	
Primes de remboursement des obligations (V)		CM	
Ecart de conversion actif* (VI)		CN	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	
Classe de réserve de propriété *		Stocks :	
Immobilisations		Créances	

CLGO CONSULTANTS
Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de LYON
112 rue Garibaldi
69008 LYON

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Copie

Désignation de l'entreprise : SAS 10 HP FINANCES

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :30.000.....)	DA	30 000	30 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	3 000	3 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	1 650 385	1 600 241
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	167 719	50 144
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	1 851 104	1 683 385
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	3 647	6 240
	Dettes fiscales et sociales	DY	13 522	12 298
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	1 739	1 729
Compte régulier	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	18 908	20 267
	Ecart de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 870 012	1 703 652
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1D		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1E		
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	1F		
		EG	18 908	20 267
		EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS 10 HP FINANCES

Néant ☐ *

			Exercice N				Exercice (N-1)			
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC				
	Production vendue	{ biens* services*	FD		FE		FF			
			FG	119 000	FH		FI	119 000	108 000	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	119 000	FK		FL	119 000	108 000		
	Production stockée*					FM				
	Production immobilisée*					FN				
	Subventions d'exploitation					FO				
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP		294		
	Autres produits (1) (11)					FQ	1	2		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	119 001	108 296	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS			
	Variation de stock (marchandises)*						FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	4 378	4 799	
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	1 606	3 247	
	Salaires et traitements*						FY	73 546	66 396	
	Charges sociales (10)						FZ	34 717	31 345	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	{ - dotations aux amortissements*				GA			
			{ - dotations aux provisions				GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD		
	Autres charges (12)						GE	15	684	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	114 263	106 471	
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	4 738	1 826	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	161 606	42 919	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	5 154	7 468	
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM			
	Différences positives de change						GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO			
	Total des produits financiers (V)						GP	166 760	50 388	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	120	10	
	Différences négatives de change						GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT			
	Total des charges financières (VI)						GU	120	10	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	166 639	50 378		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	171 377	52 203		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cepel Group

Désignation de l'entreprise : SAS 10 HP FINANCES

Néant ☐ *

		Exercice N		Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	3 582	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	3 582	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	4 063	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	4 063	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(480)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	3 178	2 059
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	289 343	158 684
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	121 624	108 540
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	167 719	50 144
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY		
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3) Dont { - Crédit bail mobilier *	HP		
	{ - Crédit bail immobilier	IIQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	4 016	2 869
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(9) Dont transferts de charges	A1		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9			
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)			
	REGUL PROV ET TIERS S/EXERCICE ANTERIER		4 063	3 582
	(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			

GLGO CONSULTANTS
Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de LYON
112 rue Garibaldi
69006 LYON

Les explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2017.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-I/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres participations	812 427		4 016
TOTAL	812 427		4 016
TOTAL GENERAL	812 427		4 016

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres participations			816 442	816 442
TOTAL			816 442	816 442
TOTAL GENERAL			816 442	816 442

Etat des amortissements

Néant

Etat des provisions

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	405 572	5 572	400 000
Taxe sur la valeur ajoutée	664	664	
TOTAL	406 236	6 236	400 000

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	3 647	3 647		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	6 812	6 812		
Impôts sur les bénéfices	3 178	3 178		
Taxe sur la valeur ajoutée	2 000	2 000		
Autres impôts taxes et assimilés	1 532	1 532		
Autres dettes	1 739	1 739		
TOTAL	18 908	18 908		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	60.0000	500			500

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	L	6 A 10 ANS
Installations techniques	L	5 A 10 ANS
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	L	4 A 5 ANS
Matériel de bureau	L	3 A 4 ANS
Mobilier	L	5 A 8 ANS

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances rattachées à des participations	405 572
Total	405 572

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 700
Dettes fiscales et sociales	1 532
Total	4 232

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 831-3 et 832-13)

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations			
- Filiales (+50% du capital détenu)			
- ICE DEVELOPPEMENT SAS	569 076	94.17	137 478
- CEF IT	174 086	50.00	129 003
- SCI SAINT AGNAN	48 098	99	311
B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations			

10 HP FINANCES

Société par actions simplifiée au capital de 30 000 euros
Siège social : 17 Bis, Rue Maurice Bouchor – 69007 Lyon

431 213 008 RCS LYON

DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 12 JUIN 2019

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

DEUXIEME DECISION

L'Associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de 167 718,93 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 167 718,93 euros

A titre de dividendes à l'Associé unique à hauteur de 150 000,00 euros

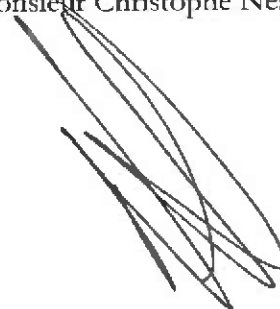
Le solde soit la somme de 17 718,93 euros au poste « Autres Réserves » 17 718,93 euros
Les dividendes sont mis en distribution dans les délais légaux

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société sont de 1 701 103,80 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243bis du Code Général des Impôts, l'Associé unique prend acte des dividendes distribués au titre des trois derniers exercices :

Exercices	Dividende global distribué	Montant global éligible à l'abattement de 40 %
31 décembre 2017	Néant	Néant
31 décembre 2016	20 000 euros	20 000 euros
31 décembre 2015	60 000 euros	60 000 euros

Certifié conforme
Le Président
Monsieur Christophe Neau





Société d'expertise-comptable inscrite au tableau de la Région Rhône-Alpes
Société de commissariat aux comptes membre de la Compagnie Régionale de Lyon

SAS 10 HP FINANCES

431 213 008 RCS LYON

16, rue Maurice Bouchor
69007 LYON

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2018

10 HP FINANCES
Société par Actions Simplifiée

16, rue Maurice Bouchor
69007 LYON

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 Décembre 2018

Aux associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2018 sur :

- Le contrôle des comptes annuels de la SAS 10 HP FINANCES, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- La justification de nos appréciations ;
- Les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 10 HP FINANCES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilité du commissaire aux comptes relative à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables sur la période 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes ;

3. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS – POINTS CLES D'AUDIT

En application des dispositions de l'article L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Valorisation du portefeuille-titres

La société détient des participations dans 3 sociétés :

- SAS ICE DEVELOPMENT
- SAS CEF IT
- SCI SAINT AGNAN

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nos travaux ont notamment consisté à :

- vérifier la méthode de comptabilisation des titres de participation
- nous assurer que les titres des différentes sociétés étaient correctement valorisés

4. VERIFICATIONS DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ACTIONNAIRES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion

5. INFORMATIONS RESULTANT D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Responsabilité de la direction

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilité du Commissaire aux comptes relative à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle

Fait à Lyon, le 15 avril 2019

Jean-Louis GOUNON



CLGO CONSULTANTS
Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de LYON
112 rue Garibaldi
69006 LYON

CLGO CONSULTANTS
Compagnie Régionale de Lyon

COMPTES ANNUELS

Désignation de l'entreprise : **SAS 10 HP FINANCES** Adresse de l'entreprise : **16 RUE MAURICE BOUCHOR** 69007 LYON Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* **12** Durée de l'exercice précédent* **12**

Numéro SIRET* **43121300800037** Néant ☐

		Exercice N clos le, N-1		Exercice N-1 clos le, N-2	
		13/12/2018		13/12/2017	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
	Frais d'établissement *	AB			
	Frais de développement *	CX			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF			
	Fonds commercial (1)	AH			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL			
	Terrains	AN			
	Constructions	AP			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR			
	Autres immobilisations corporelles	AT			
	Immobilisations en cours	AV			
	Avances et acomptes	AX			
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Autres participations	CU	410 870	CV	410 870
	Créances rattachées à des participations	BB	405 572	BC	405 572
	Autres titres immobilisés	BD		BE	
	Prêts	BF		BG	
	Autres immobilisations financières*	BH		BI	
TOTAL (II)		BJ	816 442	BK	816 442
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements	BL		BM	
	En cours de production de biens	BN		BO	
	En cours de production de services	BJ*		BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
	Marchandises	BT		BU	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW	
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX		BY	
	Autres créances (3)	BZ	664	CA	664
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	1 016 161	CE	1 016 161
DIVERS	Disponibilités	CF	36 744	CG	36 744
	Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI	
	TOTAL (III)	CJ	1 053 569	CK	1 053 569
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW			
Comptes de régularisation	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1 870 012	IA	1 870 012
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP	5 572	(3) Part à plus d'un an : CR
Classe de réserve de prévoyance *		Immobilitations :	Stocks :		Créances :

CLGO CONSULTANTS
Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de LYON
112 rue Garibaldi
69006 LYON

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Copie GPEC

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 10 HP FINANCES

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

		Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :30.000.....)	DA 30 000	30 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD 3 000	3 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG 1 650 385	1 600 241
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI 167 719	50 144
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL 1 851 104	1 683 385
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX 3 647	6 240
	Dettes fiscales et sociales	DY 13 522	12 298
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA 1 739	1 729
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC 18 908	20 267
	Ecart de conversion passif * (V)	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE 1 870 012	1 703 652
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	Ecart de réévaluation libre	1D	
	Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1G 18 908	20 267
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	1H	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS 10 HP FINANCES

Néant ☐ *

Exercice N

Exercice (N-1)

France

Exportations et
livraisons intracommunautaires

Total

PRODUITS D'EXPLOITATION

Ventes de marchandises*

FA

FB

FC

Production vendue

biens*
services*

FD

FE

FF

FG

119 000

FH

FI

119 000

108 000

Chiffres d'affaires nets*

FJ

119 000

FK

FL

119 000

108 000

Production stockée*

FM

Production immobilisée*

FN

Subventions d'exploitation

FO

Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)

FP

294

Autres produits (1) (11)

PQ

1

2

Total des produits d'exploitation (2) (I)

FR

119 001

108 296

CHARGES D'EXPLOITATION

Achats de marchandises (y compris droits de douane)*

FS

Variation de stock (marchandises)*

FT

Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*

FU

Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*

FV

Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *

FW

4 378

4 799

Impôts, taxes et versements assimilés*

FX

1 606

3 247

Salaires et traitements*

FY

73 546

66 396

Charges sociales (10)

FZ

34 717

31 345

DOTATIONS
D'EXPLOITATION

Sur immobilisations

- dotations aux amortissements*
- dotations aux provisions

GA

Sur actif circulant : dotations aux provisions*

GB

Pour risques et charges : dotations aux provisions

GC

Autres charges (12)

GD

15

684

Total des charges d'exploitation (4) (II)

GE

114 263

106 471

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)

GF

4 738

1 826

opérations
en commun

Bénéfice attribué ou perte transférée*

(III) GH

Perte supportée ou bénéfice transféré*

(IV) GI

PRODUITS FINANCIERS

Produits financiers de participations (5)

GJ

Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)

GK

161 606

42 919

Autres intérêts et produits assimilés (5)

GL

5 154

7 468

Reprises sur provisions et transferts de charges

GM

Différences positives de change

GN

Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement

GO

Total des produits financiers (V)

GP

166 760

50 388

CHARGES FINANCIÈRES

Dotations financières aux amortissements et provisions*

GQ

Intérêts et charges assimilées (6)

GR

120

10

Différences négatives de change

GS

Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement

GT

Total des charges financières (VI)

GU

120

10

2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)

GV

166 639

50 378

3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III + IV + V - VI)

CW

171 377

52 203

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 10 HP FINANCES

Néant ☐ *

		Exercice N		Exercice N-1														
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	3 582															
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB																
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC																
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	3 582															
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	4 063															
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF																
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG																
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	4 063															
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(480)															
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ																
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	3 178	2 059														
TOTAL DES PRODUITS (II + III + V + VII)		HL	289 343	158 684														
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	121 624	108 540														
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	167 719	50 144														
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO																
	(2) Dont {	HY	produits de locations immobilières															
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)															
	(3) Dont {	HP	- Crédit bail mobilier *															
			- Crédit bail immobilier															
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HI																
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	4 016	2 869														
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK																
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX																
	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC																
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD																
	(9) Dont transferts de charges	A1																
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2																
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3																
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4																
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9																	
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Exercice N</th> </tr> <tr> <th>Charges exceptionnelles</th> <th>Produits exceptionnels</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>REGUL PROV ET TIERS S/EXERCICE ANTERIER</td> <td>4 063</td> <td>3 582</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>				Exercice N		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	REGUL PROV ET TIERS S/EXERCICE ANTERIER	4 063	3 582					
Exercice N																		
Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels																	
REGUL PROV ET TIERS S/EXERCICE ANTERIER	4 063	3 582																
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Exercice N</th> </tr> <tr> <th>Charges antérieures</th> <th>Produits antérieurs</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>				Exercice N		Charges antérieures	Produits antérieurs									
Exercice N																		
Charges antérieures	Produits antérieurs																	

Des explications concernant cette nomenclature sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres participations	812 427		4 016
TOTAL	812 427		4 016
TOTAL GENERAL	812 427		4 016

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres participations			816 442	816 442
TOTAL			816 442	816 442
TOTAL GENERAL			816 442	816 442

Etat des amortissements

Néant

Etat des provisions

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	405 572	5 572	400 000
Taxe sur la valeur ajoutée	664	664	
TOTAL	406 236	6 236	400 000

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	3 647	3 647		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	6 812	6 812		
Impôts sur les bénéfices	3 178	3 178		
Taxe sur la valeur ajoutée	2 000	2 000		
Autres impôts taxes et assimilés	1 532	1 532		
Autres dettes	1 739	1 739		
TOTAL	18 908	18 908		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	60.0000	500			500

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	L	6 A 10 ANS
Installations techniques	L	5 A 10 ANS
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	L	4 A 5 ANS
Matériel de bureau	L	3 A 4 ANS
Mobilier	L	5 A 8 ANS

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances rattachées à des participations	405 572
Total	405 572

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 700
Dettes fiscales et sociales	1 532
Total	4 232

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 831-3 et 832-13)

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations			
- Filiales (+50% du capital détenu)			
- ICE DEVELOPPEMENT SAS	569 076	94,17	137 478
- CEF IT	174 086	50,00	129 003
- SCI SAINT AGNAN	48 098	99	311
B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations			